



Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Jean-Yves Lauber, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gatel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Raphaël Renais, Cécile Guérin, Caroline Graffe, et Laurent Hardy à partir du point n° 3.

Représentées : Valérie Guinard par Hervé de la Forest, Alexandra Robin par Laëtitia Delahaye.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Boquet.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 8 juin dont un exemplaire leur a été adressé donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Dispositif « argent de poche » : tirage au sort

12 dossiers de candidatures ont été réceptionnés, 6 filles et 6 garçons. Lors du conseil municipal du 28 mai, il a été décidé de retenir 8 candidats. Il a donc été proposé de tirer au sort 4 garçons et 4 filles. Madame Guérin, compte tenu du nombre à se présenter, demande à ce que l'ensemble des candidats soit retenu, trouvant dommage de priver 4 jeunes de ce dispositif.

Ont été désigné par tirage au sort :

- Marie Renais, Marion Nagat, Cécile Michel et Madenn Lopes, en cas d'empêchement de l'une d'entre elles, ont été tirées en 5^{ème} position Océane Tertre et en 6^{ème} position Léna Vaissade.
 - Thibault Marti, Brewen Genaitay, Valentin Derieux, Yanis Lortet, et en cas d'empêchement de l'un d'entre eux, ont été tirés en 5^{ème} position Mickaël Denays et 6^{ème} position Romain Berthelot.
- Il est précisé que le régime dérogatoire exonérant les communes des charges salariales serait normalement maintenu, donc la rémunération sera de 15 € la mission.

3. Aménagement de la rue des Cailleuls : approbation du dossier de consultation des entreprises

Après avoir pris connaissance des plans d'aménagement et de l'estimation financière des travaux qui est de 186 776,50 € HT, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (L. Hardy) approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

4. Renonciation au droit de préemption pour la propriété située au 13 rue du Lavoir

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue pour la propriété située au 13 rue du Lavoir, cadastrée section AB 598, d'une superficie de 2 988 m² et appartenant à l'Association Christal. Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mr Berteloot, Directeur de la fédération ADMR 35, reçu en mairie à ce sujet. Cette Fédération et l'association des traumatisés crâniens sont intéressées par la mise à disposition de ces locaux pour des séjours de courtes durées destinées à des personnes en situation de handicap. Compte tenu du manque d'éléments, le conseil décide de reporter ce point à la prochaine réunion de conseil.

5. Personnel communal : modification des emplois suite à la réorganisation des TAP et à l'ouverture d'une classe en maternelle

Des modifications du temps de travail de certains agents sont nécessaires, pour faire suite à l'ouverture d'une classe en maternelle, pour le passage des Temps d'Activités Périscolaires à 1h ½ par jour, pour limiter le nombre de vacataires à l'accueil de loisirs pendant les vacances et pour limiter le nombre d'intervenants extérieurs pour les TAP. A savoir

Poste	Nombre d'heures / semaine	
	Avant	Après
Adjoint technique territorial (cantine - tap) + alsh vacances	6,5	16,56
Adjoint technique territorial (cantine - mairie) + cantine alsh vacances	18	20,54
Agent maternelle (maternelle, tap) – de TAP	28,25	27,76
Adjoint territorial d'animation + (½ poste en maternelle)	23	35
Adjoint territorial du patrimoine (bibliothèque, tap 1 h ½)	20	21,75
Agent (garderie, cantine, tap, ménage alsh) – entretien jeux alsh	30	29,25

Agent (garderie, cantine, tap) + alsh vacances	19,75	30,75
Recrutement adjoint d'animation : tap	3,16	0
Recrutement adjoint d'animation : tap	3,16	0
TOTAL HEURES	151,82	181,61

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 contre (R. Renais) décide

- de mettre une personne tous les matins en classe maternelle, pour faire suite à l'ouverture de classe,
- d'accepter les modifications des temps de travail présentées dans le tableau ci-dessus.

6. **Musique en Brocéliande : demande de subvention**

L'association organise son festival du 16 au 19 juillet. Le festival comprendra cette année 5 grands concerts et 3 petits concerts d'1 heure en après-midi, dont 1 à l'église d'Irodouër, le 18 juillet à 20 h 30. La subvention sollicitée est de 1 500 €. Après avoir entendu la commission culture, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 000 € à Musique en Brocéliande.

7. **Budget communal : décision modificative n°1**

Pour aider le CCAS à financer la subvention de l'ADMR, pour financer les achats de mobilier urbain, de mobilier pour la nouvelle classe, et pour quelques réajustements, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits supplémentaires suivants :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Honoraires	6226	+ 9 358 €	
Cotisation aux caisses de retraite	6453	+ 9 000 €	
Cotisation à Pôle Emploi	6454	+ 750 €	
Subventions au CCAS	657362	2 500 €	
Intérêts des emprunts	66111	+ 4 000 €	
Autres charges financières	6688	+ 600 €	
Fonds de péréquation des recettes fiscales com	7325		+ 5 000 €
Dotations forfaitaire	7411		-9 737 €
Dotations de solidarité rurale	74121		+ 25 126 €
Dotations nationale de péréquation	74127		+ 5 819 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 208 €	26 208 €
Emprunt	1641	+ 12 000 €	
Mobilier école	2184-161	+ 3 000 €	
Autres matériels	2188-141	+ 10 000 €	
Emprunt	1641		+ 25 000 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 25 000 €	+ 25 000 €

8. **Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Renonciation au droit de préemption pour :

- La propriété non bâtie située 1 rue du Pré du Bourg (lot 6 du Lotissement Le Pré du Bourg), cadastrée AB n° 719 et 734, d'une contenance de 446 m², et appartenant à la Commune d'Irodouër.
- La propriété non bâtie située 2 rue du Pré du Bourg, (lot 5 du Lotissement Le Pré du Bourg) cadastrée AB n° 744, d'une contenance de 410 m², et appartenant à la Commune d'Irodouër.
- La propriété bâtie située au 30 rue de la Lande, cadastrée section D n° 774 d'une superficie de 476 m² et appartenant à Mr et Mme JERKERCH Jean-Paul,
- Un appartement avec un emplacement de stationnement, situé au 15 rue de Dinan, cadastré section AB n° 34 et appartenant à Mme DUVAL Colette.

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

- UGAP pour l'achat de 5 bancs extérieurs et 2 tables de pique-nique pour la somme de 3 217 € HT,
- IDEO pour l'achat de 4 poubelles extérieures, 1 grande jardinière et 4 petites pour la somme de 4 003,68 € HT,
- PIXELS pour la location du matériel audio pour la fête de la musique pour 1 200 € TTC,
- SELEN'KA pour la fête de la musique pour 180 € TTC,
- BAGAD MEN RU pour la fête de la musique pour 700 €,
- Entreprise COLLIAUX pour l'installation de WC pour les petits dans les toilettes de la garderie pour 458 € HT,

- CF CUISINES pour l'entretien des équipements de cuisine du restaurant scolaire pour 462 € TTC,
 - SDU pour un supplément de 980 € HT pour la main courante (scellement sur enrobé),
- Le conseil municipal, prend acte de ces décisions.

9. Questions diverses :

Numérotation hors agglomération : la remise des numéros de maison aura lieu le samedi 4 juillet à 10 h 30 à la salle du Lavoir.

Logement de la poste : Monsieur le Maire fait savoir que Mr et Mme HOLDERER ne prennent pas ce logement.

Occupation des salles : l'ALSH occupe la salle des associations pendant l'été, compte tenu des effectifs, il serait intéressant que cette salle soit désormais dédiée à l'Alsh toute l'année. Une demande de places supplémentaires est prévue, pour porter à 65 le nombre d'enfants accueillis (contre 56 actuellement). Le conseil municipal approuve cette position.

Une consultation auprès des associations va être organisée pour l'occupation des différentes salles.

Extérieurs de la salle de sports : l'idée d'un aménagement d'une zone piétonne pour accéder à la salle des sports est évoquée, afin de sécuriser cet espace. En effet, le nombre de places de parking au complexe sportif étant désormais conséquent, cet aménagement pourrait être facilement envisagé. L'aménagement extérieur prévoit aussi la mise en place de panneaux de basket et le déplacement de la classe mobile. Le conseil municipal valide cette orientation.

Vitesse route de Bédée : discussion sur la synthèse de l'analyse de vitesse réalisée au cours du mois de mai 2015. Il est constaté que beaucoup de véhicules roulent très vite sur cet axe. Le conseil demande que l'Agence Routière de Brocéliande soit consultée pour obtenir des conseils sur les réalisations possibles. Le conseil souhaite que des contrôles soient réalisés sur les autres entrées en agglomération.

Subvention main courante : la Fédération Française de Football a accordé à la commune une subvention de 5 000 € pour la main courante.

Travaux rue de Dinan : le conseil départemental a accordé à la commune une subvention de 5 350 € dans le cadre des amendes de police.

Communauté de communes : synthèse des décisions et des dossiers en cours.

-> maisons de la petite enfance : abandon des projets de cuisine centrale et lingerie centrale desservant les 4 futures MDE. Chaque maison sera autonome.

-> lors du conseil communautaire du mois de juillet seront votées les compétences facultatives de la comcom. La compétence chemins de randonnée devrait revenir aux communes. La CLECT (commission locale des charges transférées) se réunira prochainement pour définir les conditions financières et organisationnelles de cette décision.

-> la communauté de communes a lancé une étude et un travail avec le cabinet KPMG dans le cadre de la loi imposant aux collectivités locales de travailler sur la mutualisation. Plusieurs pistes sont évoquées : mutualisation d'équipement, de biens, de services, de personnel. La mutualisation revient à mettre en commun sans changement de donneur d'ordre. Des groupes thématiques sont constitués et des réunions publiques seront organisées tout au long de la démarche pour informer de l'évolution.